

CANNABIS ON LÉGALISE ?

Le gouvernement Michel applique la tolérance zéro à l'égard du cannabis. Sur le terrain, la prohibition est un échec. La consommation continue à augmenter. Nombre d'experts prônent la légalisation, à l'instar de plusieurs pays étrangers. Et si on les écoutait ? Le Vif/L'Express relance le débat.

PAR THIERRY DENOËL

Et vous ? Avez-vous déjà fumé un joint ? Vous devriez être un lecteur sur six à répondre « oui ». Près de 15 % des Wallons de 15 à 64 ans et 22 % des Bruxellois de la même tranche d'âge ont déjà consommé du cannabis au cours de leur existence, selon la dernière enquête de l'Institut de santé publique (2013). Cela représente plusieurs centaines de milliers de personnes qui ont enfreint la loi de 1921 sur les stupéfiants, toujours d'application, et qui ont été, au moins une fois dans leur vie, passibles de poursuites judiciaires.

Sans surprise, la proportion est encore plus importante chez les 25-34 ans : 32 % en Wallonie et 34 % à Bruxelles ont déjà fumé de l'herbe. Soit un sur trois. Idem pour les 15-24 ans bruxellois. Des chiffres qui ont tendance à augmenter depuis 2000, et même au-delà. Ce qui laisse penser que la politique répressive menée en Belgique ne porte pas ses fruits. Elle n'a permis de juguler ni la consommation ni le trafic de cannabis, si l'on en juge par les chiffres évoqués plus haut et le nombre de plants saisis ces dernières années (*lire l'enquête page 50*).

Ce constat n'est pas neuf. En novembre 2013, trois éminents académiques flamands ont signé un texte choc, dans lequel ils déploraient l'échec de la répression et son paradoxe fondamental : « Plus cette dernière augmente, plus la rentabilité de la production et du trafic de drogues illicites augmente aussi. » Et les trois professeurs – Tom Decorte (criminologue à l'université de Gand), Paul De Grauwe (économiste de la London School of Economics et de la KULeuven) et Jan Tytgat (toxicologue et pharmacologue de la KUL) – demandaient, c'était l'objet de leur plaidoyer, une évaluation critique de la politique belge en matière de cannabis.

Cette évaluation a été confiée à la cellule générale de politique drogues, qui assiste la conférence interministérielle sur le sujet (soit 24 ministres des différents gouvernements). Même si elle s'avérait une critique plus technique que politique, l'évaluation a bien été réalisée. Mais, lors du changement de majorité, elle s'est perdue dans un tiroir où elle prend toujours la poussière. En effet, le gouvernement Michel a marqué un tournant dans la politique en matière de drogues en déclarant vouloir appliquer la tolérance zéro, y compris pour la consommation personnelle de cannabis, asphyxiant ainsi le débat. Une tolérance zéro déjà décrétée à Anvers par Bart De Wever (N-VA), dès son accession au maïorot.

Ce retour en arrière paraît anachronique vu la tendance mondiale à la légalisation et le constat général de l'échec du modèle prohibitionniste. Même s'ils restent encore très minoritaires, de plus en plus de pays optent pour la dépénalisation du cannabis. L'exemple le plus marquant en Europe est celui du Portugal qui, en 2001, a remplacé, pour toutes les drogues, son arsenal pénal par des sanctions administratives, sans qu'on y observe, depuis lors, une augmentation de la consommation.

Même The Economist...

Alors que la croisade antidrogue était surtout portée par les Etats-Unis, encore dans les années 1990, plusieurs Etats américains ont récemment franchi le pas de la légalisation du cannabis récréatif : le Colorado, Washington, l'Oregon, l'Alaska et peut-être bientôt la Californie, où un référendum aura lieu en novembre. Plus déterminant : dès 2017, le Canada sera le premier pays du G7 à adopter des lois qui légaliseront et réglementeront la consommation de marijuana.

Il s'agissait d'une promesse électorale du → jeune Premier ministre libéral, Justin Trudeau, qui n'a pas hésité, durant la campagne, à avouer avoir déjà fumé.

De grands journaux de référence ont également pris position pour la dépénalisation : *Le Monde* et *The New York Times*, en 2014. Et, plus inattendu, le très libéral magazine *The Economist*, en février dernier. Celui-ci se basait sur des arguments plus économiques que moraux. « Le cannabis représente la moitié du marché des drogues illicites, évalué à 300 milliards de dollars », écrivait l'hebdo pour lequel il est inconcevable de laisser ce gigantesque commerce aux mains de groupes criminels.

Avec le retour de la tolérance zéro, la Belgique navigue donc à contre-courant. En 1999, la majorité arc-en-ciel avait pourtant décidé d'innover. L'équipe Verhofstadt avait même évoqué la possibilité de sanctionner la consommation de cannabis par voie administrative, comme au Portugal. « Nous avons conclu qu'il y avait plus d'avantages à rester dans le système pénal en raison de l'opportunité des poursuites, se souvient le criminologue Brice De Ruyver (U-Gent), alors expert du gouvernement. Ce principe permet d'individualiser la réponse de l'autorité, ce qui est moins le cas avec les sanctions administratives. »

Législation baroque

En fin de législature, l'exécutif bleu, rouge, vert s'accorde néanmoins sur une loi originale, censée modifier celle, vieillotte, de 1921. « L'idée était de maintenir symboliquement l'interdit pénal, mais celui-ci ne serait plus appliqué sur le terrain, explique Christine Guillain, pénaliste à l'université Saint-Louis. La nouvelle loi prévoyait que, lorsqu'un policier constate une détention de cannabis pour consommation personnelle, il ne dresse plus de PV nominatif mais enregistre le fait de manière anonyme. Ce qui empêche le parquet de réagir. Il s'agissait d'une dépénalisation *de facto*. » Mais le texte sera recalé par la Cour d'arbitrage. Et, après les élections, l'équipe Verhofstadt II, bleue et rouge cette fois, s'est contentée d'adopter, en 2005, une directive moins ambitieuse : oubliés les constats anonymes, retour aux PV nominatifs.

Cette directive, qui n'a pas force de loi, prévoit, cependant, que le parquet accorde « la plus basse des priorités » à la

détention de cannabis pour consommation personnelle, fixée à trois grammes maximum. « Mais le parquet peut, en justifiant sa décision, s'écarter de la directive, souligne la professeure Guillain. La répression du cannabis est donc laissée à l'appréciation du procureur du roi ainsi que de la police, d'autant que les termes de la directive sont parfois flous. » Exemple : la détention de cannabis dans « les environs immédiats » d'une école doit être poursuivie. « C'est l'agent qui juge à quelle distance se situent ces environs immédiats, note Sébastien Charles, de la Fédération des institutions pour toxicomanes (Fedito) de Bruxelles. Cela engendre des régimes différents d'un arrondissement ou d'une ville à l'autre et une insécurité juridique pour le consommateur. »

Cette situation baroque n'a pas évolué depuis 2005. « La construction relativement complexe ayant abouti à la situation actuelle rend les textes illisibles », relève, sans ménagement, le collège des procureurs généraux dans les commentaires d'une circulaire émise fin 2015, conjointement avec le ministre de la Justice, pour tenter de clarifier certains points. Koen Geens (CD&V) lui-même a reconnu, devant la Chambre, que « la politique criminelle actuelle pouvait être perçue par les non-initiés comme complexe et vague »... La nouvelle circulaire n'a néanmoins rien changé de fondamental, si ce n'est qu'elle permet dorénavant de saisir d'office le cannabis, même en cas de constat de détention pour consommation personnelle.

Un tiers des détenus

Ce brouillard législatif n'empêche pas la consommation d'augmenter. « Nous constatons bien plus de détention de cannabis qu'il y a dix ans, presque du simple au double, signale le commissaire Michel Bruneau, du service central drogues de la police fédérale (DJSOC). Il est évidemment difficile de faire la part des choses entre une réelle augmentation et le résultat d'un meilleur ciblage policier. » Mais les enquêtes de santé, on l'a vu, tendent à montrer que l'usage du cannabis est bien en hausse. Et ce, alors que la répression ne faiblit pas à l'encontre de sa détention. Au contraire.

Christine Guillain a analysé les chiffres policiers et ceux des parquets en matière de drogues. Constat : dans près de trois quarts des faits enregistrés par la police en 2015, il s'agissait de détention, alors que celle-ci ne représentait qu'une petite moitié des PV, il y a dix ans. Or, près de 70 % de ces constats concernent le cannabis. Au niveau des parquets, on observe que davantage de dossiers sont adressés à un juge dans le contentieux drogues que dans les autres types de contentieux, soit 17 % contre 7 %. Dans nos prisons surpeuplées, un tiers des détenus sont liés à des dossiers drogues. « Si on considère que cette politique criminelle n'a pas réussi à faire diminuer la consommation ni le trafic, c'est un échec », conclut le Christine Guillain.

Pour les professeurs Decorte ou De Grauwe, c'est une évidence scientifique : la répression, même adoucie par des mesures de probation ou de médiation, est contreproductive. Il est temps de passer à autre chose. Pourquoi ce message n'est-il pas entendu par les politiques, a fortiori dans un contexte

législatif bricolé ? « Parce que le débat sur les drogues est moraliste et idéologique, déplore Tom Decorte. On croit toujours, ou on veut faire croire, que la dépénalisation revient à promouvoir le cannabis. » Paul De Grauwe, lui, connaît bien le monde politique : il a été député et sénateur VLD pendant dix ans. « Les partis prêts à dépénaliser sont sur la défensive par rapport à ceux qui tiennent un discours fort et ils préfèrent ne pas sortir du bois, c'est assez classique », dit-il.

Cannabis coupé au plomb

Moralisme politique contre pragmatisme scientifique ? « C'est vraiment cela, continue Paul De Grauwe. Mais si le pragmatisme nous pousse à vouloir dépénaliser le cannabis pour les personnes majeures, cela ne signifie pas que nous banalisons sa consommation. Absolument pas ! Nous voulons lutter contre ce fléau sanitaire avec des armes efficaces, telles que la prévention ou le contrôle de la qualité des produits consommés. » Sur le marché noir, on trouve du cannabis coupé au sable, voire au plomb... Ce pragmatisme incline Tom Decorte à soutenir le modèle des cannabis social clubs (CSC). Dans ces organisations privées, les membres cultivent des plants de cannabis nominatifs, pour leur consommation personnelle limitée, ce qui, selon la directive de 2005, doit constituer le degré le plus bas de la politique des poursuites.

En 2014, Tom Decorte a étudié les CSC belges et constaté que ces clubs assuraient un contrôle direct sur le taux de THC des plants cultivés, qu'ils court-circuitaient les réseaux criminels avec des prix moins élevés, et qu'en limitant le nombre de plants par usager, ils pouvaient jouer un rôle dans la détection des usages problématiques. En Espagne, illégaux mais tolérés, les cannabis clubs se sont développés avec succès. On en compte plus de 700 aujourd'hui. L'opinion publique leur est plutôt favorable. En Belgique, les initiatives sont, pour la plupart, barrées par la justice. →

→ Le seul CSC qui, actuellement, fonctionne sans plus de problème est l'asbl *Trekt uw Plant*, à Anvers, dans la ville du bourgmestre « tolérance zéro ». Quel paradoxe ! Ce club a été poursuivi à deux reprises et relaxé, chaque fois, par la cour d'appel. C'était avant l'arrivée de Bart De Wever dans la métropole. « Nous comptons aujourd'hui 450 membres », précise son porte-parole Stefan Van der Mussele. A Hasselt, le club *Mambo* a été condamné en 2014 et en appel en 2016. Il a dû stopper sa distribution. Un nouveau procès attend l'asbl en 2017 devant le tribunal de Commerce qui pourrait prononcer sa dissolution.

Côté francophone du pays, des CSC ont tenté de voir le jour à Tournai, Namur ou Liège. Mais ils ont fait l'objet de poursuites très dissuasives. A Liège, en juillet dernier, François Schreuer, du parti Vega, a interpellé le bourgmestre PS sur le sujet. Dans sa réponse, Willy De Meyer s'est retranché derrière la séparation des pouvoirs, arguant que cela relevait des autorités judiciaires. « Un argument bien pratique lorsqu'on forme une majorité avec le CDH », remarque François Schreuer.

Conflit de générations

Sur l'échiquier politique, la famille sociale-chrétienne est, en effet, farouchement opposée à la dépénalisation. D'ailleurs, en janvier 2014, lorsque plusieurs jeunesses politiques (socialistes, libéraux et écolos) s'étaient associées pour signer une carte blanche en faveur de la légalisation du cannabis, les Jeunes CDH et CD&V étaient sagement restés sur le banc, aux côtés de Jong N-VA. Ils n'ont pas changé d'avis. Les Jeunes MR s'étaient fait remonter les bretelles, mais cela ne les a pas dissuadés de continuer à taper sur le clou, alors que le MR est désormais au pouvoir avec deux partis antilégislation qui ont réussi à imposer la tolérance zéro dans l'accord de majorité.

« Cet accord est ce qu'il est, nous nous sentons quand même écoutés par notre parti », affirme Mathieu Bihet, président des Jeunes MR, qui persiste en avançant un chiffre : « La légalisation

du cannabis rapporterait au moins 300 millions d'euros à l'Etat, notamment via des accises permettant de réguler le marché et de financer, comme avec le tabac, la prévention et le volet curatif. » C'est justement l'argument de *The Economist* qui insiste sur le rôle régulateur d'une telle taxe, rappelant qu'après la prohibition, les taxes sur l'alcool furent d'abord très basses pour faire fuir les contrebandiers, avant d'être relevées.

Remarque en passant : nous avons retrouvé une proposition de loi datant de 2000 visant à dépénaliser la détention de cannabis en dessous de... 15 grammes (soit bien plus que les 3 grammes actuels). Celle-ci était signée Olivier Chastel, actuel prési-

dent du MR, et Daniel Bacquelaine, aujourd'hui ministre des Pensions.

Même si elle n'a pas été adoptée, les deux libéraux (l'un pharmacien, l'autre médecin) se montraient à l'époque avant-gardistes, expliquant que leur proposition n'était qu'une étape et qu'il faudrait bien envisager la production et la distribution, avec une vraie politique de prévention.

Ce 14 octobre, le PS débat du sujet dans le cadre de son chantier des idées. « Nous serons présents et nous ferons pression pour la dépénalisation », annonce Maxime Felon, président des Jeunes socialistes, en total accord avec Mathieu Bihet sur ce thème. Tom Decorte devait être là également. Lui aussi annonce la couleur : « Aujourd'hui, Bart De Wever déclare que, pour lui, le cannabis est une question morale et qu'il n'a pas besoin d'entendre les arguments scientifiques. J'ai malgré tout l'impression que, dans quelques années, la Belgique va suivre les modèles étrangers de dépénalisation, de plus en plus nombreux. » Il faudra juste, comme le dit Mathieu Bihet, cinq minutes de courage politique. ♦

LE NOUVEAU MARCHÉ DE LA FUMETTE

Il y a quatre ans, les coffee-shops des Pays-Bas disaient *buiten* aux étrangers. Une mesure, jamais complètement appliquée, qui a réorganisé les marchés néerlandais et belge de la drogue. Explosion du deal de rue, des plantations locales, des ventes en ligne... La consommation de cannabis n'a en rien diminué.

PAR MÉLANIE GEELKENS

Des cendres, rien que des cendres. Seules les façades ont survécu. Les flammes ont dévoré tout le reste, une nuit de juillet dernier. Y compris les 500 plants de cannabis cultivés dans le grenier de cet élégant manoir bordant l'entrée du parc privé de Cointe, le plus huppé des quartiers de la Cité ardente. L'herbe se trouve souvent où on ne l'attend pas. Sous un terrain de tennis à Hamoir, dans une écurie à Remicourt, dans l'annexe d'un château à Franc-Waret, dans la cave d'un fleuriste à Erquelinnes, à côté d'une école à Nessonvaux, dans une villa à 3 500 euros de loyer mensuel à Court-Saint-Etienne... Mais l'herbe se trouve. Ah, ça oui.

Les démantèlements de plantations de grande envergure se multiplient, selon les statistiques policières. Début octobre, dans un hangar du zoning industriel de Herstal, la police a encore mis la main sur... 6 400 plants. Un record. Conséquence d'investigations davantage ciblées ? Ou d'une production intensifiée ? Tant que les dealers ne tiendront pas un cadastre public de leurs repaires, difficile de trancher... Experts et forces de l'ordre penchent toutefois pour la seconde hypothèse. A cause de 2012. Année où les chiffres semblent basculer. Année à part dans le calendrier de la came : c'est celle où les coffee-shops hollandais ont dit *vaarwel* à leurs clients étrangers.

Entre les amateurs de fumette et les Pays-Bas, l'idylle durait depuis une vingtaine d'années. Pragmatisme, sauce batave : dès 1991, les autorités ont toléré ces établissements, espérant ainsi tenir les consommateurs éloignés des circuits criminels et des drogues dures. La permissivité des premières années (30 grammes par jour et par personne !) a rapidement été freinée (5 grammes, dès 1995). Car, déjà, ces « cafés » attiraient trop de monde et entraînaient trop de nuisances.

Malgré tout, le monde comme les nuisances ont persisté. Toujours plus de touristes, toujours plus de problèmes de voisinage, de bruit, de parking, de trafic routier et de drogues dures, ainsi qu'un indissociable regain de criminalité. Si les Pays-Bas étaient devenus le royaume du joint, Maastricht s'imposait comme capitale, très, très prisée des Belges, Allemands et Français « montés à Maas » pour s'approvisionner. Avant 2012, entre 5 300 et 6 300 personnes se ravitaillaient quotidiennement dans ses coffee-shops. Soit entre 1,9 et 2,3 millions de visiteurs annuels, dont 69 % d'étrangers.

Toeristen buiten !

Trop is te veel. Et tant pis pour les retombées bénéfiques sur l'économie locale. Droguez-vous chez vous ! Le 1^{er} mai 2012, le gouvernement a introduit le *wietpas*, une carte d'accès aux coffee-shops uniquement délivrée aux résidents néerlandais. D'abord d'application dans les communes frontalières, le sésame devait être généralisé dans tout le pays dès le 1^{er} janvier 2013.

Puisque les touristes ne peuvent plus aller si facilement vers la drogue, la drogue vient à eux

Mais, en avril 2012, le gouvernement néerlandais est tombé. Sept mois plus tard, un nouveau lui succédait. « Bien que le ministre de la Sécurité et de la Justice soit resté le même, (il) abolit le critère des clubs privés », écrivent Marianne van Ooyen-Houben, Bert Bieleman et Dirk Korf, trois chercheurs néerlandais, dans une étude publiée, en 2016, dans l'*International journal of drug policy*.

La carte de membre avait fait l'unanimité contre elle, à commencer chez les consommateurs néerlandais. Être fiché pour fumer ? Autant acheter illégalement ! Des dealers se sont mis à squatter tous les coins de rue. Toujours plus nombreux et acharnés. « On achetait de l'herbe comme des pizzas ! Avec des commandes par téléphone, des livraisons à domicile... », dépeint Michaël Dejozé, criminologue et *policy officer* à l'Euregio Meuse-Rhin. Les nuisances n'avaient en rien disparu. Face à ces « effets collatéraux inattendus », les autorités ont donc fait marche arrière, laissant le libre choix aux communes d'imposer ou non le *wietpas*. Toutes celles à flanc de frontière l'ont conservé, les autres l'ont enterré.

Sur les forums spécialisés, la carte des coffee-shops ouverts ou fermés aux étrangers est quotidiennement mise à jour. Belges, Français et Allemands n'ont pas complètement renoncé aux Pays-Bas. Ils avalent juste davantage de kilomètres. Voire organisent des achats groupés. « Ils se disent qu'il est moins risqué, au niveau des contrôles, qu'une seule personne fasse le trajet, pointe Michaël Dejozé. C'est pour cela que quand ils se font prendre, c'est avec des quantités plus importantes. »

Drôles de colis

Les moins téméraires préfèrent le Net. « La vente par Internet est en pleine expansion, constate Michel Bruneau, commissaire au service central drogues de la police fédérale. Les gens commandent sur le dark Web ou parfois même sur des sites "ouverts" et se font livrer par la poste. » Tout simplement. Les restrictions néerlandaises ont réorganisé le marché. « L'offre en cannabis est devenue plus mobile, mais la demande plus statique », résume le policier.

Puisque les touristes ne peuvent plus aller si facilement vers la drogue, la drogue vient à eux. Lorsqu'ils ne se fournissent pas sur la Toile ou ailleurs aux Pays-Bas, ils font vivre le commerce de proximité. Les organisations criminelles ont ouvert des succursales et des cultures locales pour se rapprocher de leur clientèle.

« Les réseaux sont encore mieux organisés, souligne Marc Gerits, responsable de la section répression des stupéfiants à la brigade judiciaire de la police de Liège. Chaque plantation a son jardinier, son électricien, ses guetteurs... »

Point de nouvel El Chapo belge du cannabis ou d'opportuniste Heisenberg de la marijuana : les têtes pensantes restent

→ néerlandaises. Elles ont simplement encore davantage internationalisé leur empire. Ces organisations transfrontalières ne font pas les affaires des investigations policières. « Il existe des accords de coopération entre les pays mais les techniques d'enquête et les procédures sont plus compliquées », concède Bernard Frederick, directeur judiciaire de la police locale de Liège.

Par contre, de plus en plus de consommateurs se découvrent

la main verte. La microculture maison a la cote. Michaël Hogge, chargé de projets chez Eurotop (l'observatoire socio-épidémiologique alcool-drogues en Wallonie et à Bruxelles), cite le nombre de plants de cannabis saisis par la police : 312 000 en 2010, 397 000 en 2013. Soit 1 070 cultures démantelées en 2010, et 1 300 trois ans plus tard.

« Ce phénomène prend de l'ampleur parce que c'est facile ! Il ne faut pas beaucoup de matériel et on trouve toutes les explications sur Internet... » La pousse est tellement aisée que jouer au petit dealer peut devenir tentant...

Je ne suis pas toxico

Julien Van Calster, lui, aimerait cultiver en grande quantité et en toute légalité. Ce Liégeois est l'un des promoteurs du cannabis social club Peace, qui tente d'émerger en Cité ardente. Parce qu'il en a marre de se faire passer pour un toxico. « Oui, je fume tous les soirs pour me détendre et m'endormir. Cela ne m'empêche pas de bosser dix heures par jour ! » Avant, il allait à « Maas », aujourd'hui il achète à un dealer. Que son argent atterrisse dans des réseaux criminels l'insupporte. Lui voudrait une plantation réservée à des membres, avec récoltes

supervisées par un huissier et bénéfiques réinvesties dans des projets sociaux. A l'instar de l'asbl Trekt uw plant à Anvers qui, après quelques déboires judiciaires, a fini par être tolérée par les pouvoirs publics. Mais les cannabis social clubs qui apparaissent à Liège comme dans d'autres villes (Tournai, Namur, Hasselt...) se heurtent à la frilosité des autorités. Alors, à défaut de cultiver, ces initiateurs tentent de sensibiliser. Persuadés que leur modèle contrerait non seulement la criminalité, mais réglerait aussi les soucis de qualité et de prix.

La qualité : les nostalgiques estiment que les coffee-shops ne proposaient que « de la bonne ». Peut-être illusoirement, car si la vente de marijuana est tolérée aux Pays-Bas, sa culture ne l'a jamais été et les établissements s'approvisionnent via les circuits illégaux, dont la première préoccupation n'est pas le bio. Quoi qu'il en soit, et même si les experts chargés d'analyser les prises policières n'ont rien remarqué, depuis que le deal de rue a repris ses quartiers, les consommateurs craignent de retrouver leur herbe mélangée à du verre pilé, du sable, de la Maïzena ou toute autre joyeuseté chimique lestant les paquets. « Puis, dans les coffee-shops, il y avait un vrai choix, qui est aujourd'hui plus limité. L'herbe, c'est comme l'alcool, il y a des tas de variétés et ce n'est pas parce qu'on aime la bière qu'on apprécie le whisky ! », lance Antoine Boucher, porte-parole de l'asbl Infor-Drogues.

Le prix : le « cannabis social » se veut moins onéreux que l'illégal. A Liège, le business plan de Peace table sur 5,5 euros le gramme, contre une dizaine d'euros dans la rue. Où, à titre de comparaison, le gramme d'héroïne s'écoule à environ 12 euros. Une faible différence de tarif qui inquiète les policiers. Tout comme la récente explosion du cannabis synthétique, une « copie » chimique de l'herbe. En beaucoup plus puissante et dangereuse. Des jeunes sont morts d'y avoir goûté. Mais sur le marché illégal, les drogues dures et douces cohabitent désormais plus que jamais. Précisément ce que les coffee-shops entendaient éviter. ♦